



# À Villecerf

Juillet 2024

## Édito "La Croix des chemins"

Dès 2008 puis en 2015, lors de la rédaction des Projets Locaux d'Urbanisme approuvés par l'État en 2013 et en 2019, les élus en exercice avaient prévu d'aménager une extension d'urbanisation raisonnée et raisonnable sur la parcelle AB162, située entre le chemin des Prés et la route de Lorrez-Le-Bocage.

Ils l'ont fait au vu de la nécessité de corriger la courbe démographique vieillissante de notre village afin de pouvoir accueillir quelques nouvelles familles.

Les propriétaires de cette parcelle ayant décidé de la vendre, en 2023, vos élus actuels ont repris en charge la gestion de ce dossier déjà ancien.

La feuille de route présentée aux élus par le maire comporte trois points majeurs de vigilance :

- **Protéger les riverains proches et particulièrement ceux du chemin des Prés** en veillant notamment à ce qu'ils ne soient pas impactés par le schéma de circulation.
- **Bien accueillir nos nouveaux concitoyens** qui vont permettre la sauvegarde de nos services (école, agence postale, commerce) et même de renforcer le nombre de bénévoles de nos associations !
- **Ne pas reproduire certaines erreurs rencontrées lors de l'aménagement des deux anciens lotissements** comme la fragilité de certains lotisseurs ou l'étude parfois insuffisante de l'implantation des réseaux VRD (Voirie et Réseaux Divers).



Photo non contractuelle

Pour répondre à ces problématiques, nous avons choisi la société **NEXITY**, un lotisseur solide reconnu de longue date sur le marché. Nous veillerons aussi, scrupuleusement, à la qualité des réseaux de V.R.D.

Nous serons également très vigilants sur la précision et la qualité du règlement de ce lotissement de manière à préserver, et cela sans dérogation possible, **tant le label VILLAGE DE CARACTÈRE** qui vient

de nous être décerné **que la qualité de votre vie villageoise.**

Nous ralentirons également, en lien avec l'A.R.D. (Agence Routière Départementale), la vitesse des véhicules sur ce tronçon de la route de Lorrez.

Bref, accueillir de nouveaux habitants est une chance pour notre commune, préserver la qualité de notre vie commune est une nécessité.

**Louis de ROYS**, conseiller municipal chargé de l'urbanisme

### P2 | P4

Rappels - Arrêtés municipaux  
Projets en cours  
C.C.A.S.

### P5 | P7

Actualité de l'école et des associations  
Infos diverses

### P9 | P12

Retour en images  
Agenda  
Actualité de l'E.D.H.

Des arrêtés municipaux réglementent les droits et devoirs des Villecerfois.

Veuillez les respecter pour la tranquillité et la sécurité de tous.

Retrouvez l'intégralité de ces arrêtés sur le site internet de la commune : <https://villecerf.fr/arretes>

## 1 - Nuisances sonores

Arrêté n°6.1/2021-037 du 03/08/2021 relatif aux bruits dits "de voisinage"

### NUISANCES SONORES

Les activités générant des niveaux de bruit élevés sont autorisées uniquement

- du lundi au vendredi de 8h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

**Ne pas respecter ces horaires rend amendable.**  
(arrêté municipal n°6.1/2021-037)

Exemples d'activités bruyantes, sources de nuisances sonores : utilisation d'engins, d'outils électriques et thermiques, musique forte, ...

## 2 - L'entretien des espaces verts incombe à différents acteurs :

- Les propriétaires ou leurs locataires nettoient et désherbent tous les abords des terrains et locaux qu'ils occupent (trottoirs, bas de murs) situés sur le domaine public.
- Les agents municipaux du service technique entretiennent les espaces verts ainsi que les bordures des routes et chemins dans le cœur du village et les hameaux.
- Des intervenants extérieurs (agriculteurs) entretiennent les talus et chemins extérieurs à la zone urbaine.

Nos agents techniques travaillent d'arrache-pied pour contenir la végétation, malgré les conditions météo difficiles des derniers mois, et ce, parmi les nombreuses autres tâches dont ils ont la charge (entretien des bâtiments, travaux d'aménagement, mise à disposition du matériel pour les associations...). Si toutefois vous constatez une zone qui vous semblerait laissée de côté depuis trop longtemps, n'hésitez pas à le signaler à la mairie.

**3 - Stationnement** : ne pas stationner sur les trottoirs, ne pas stationner sur la place le vendredi, jour du marché.

**PanneauPocket** est une application, accessible depuis vos smartphones, gratuite et sans publicité, mise à disposition par votre mairie afin de vous informer en continu sur les travaux, actualités, événements, horaires des services publics, mais aussi les incidents tels que des ruptures de canalisation ou autres dommages dus à des tempêtes...

### TAILLE DES HAIES

Les riverains doivent entretenir leurs arbres et haies qui doivent être taillés à l'aplomb du domaine public, de manière à ne présenter aucun danger ni gêner la circulation des véhicules ou des piétons.

Arrêté n°8.3/2022-052 du 25/11/2022 relatif à l'entretien des trottoirs, caniveaux et haies

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Désherbage sans pesticides    Balayage des feuilles mortes    Retrait du verglas et de la neige

Les riverains ont l'obligation d'entretenir leur trottoir, portail ou pas de porte, pour laisser libre le passage des piétons, fauteuils roulants, poussettes... et pour prévenir tout risque de chute de plain-pied

Les containers à déchets doivent être rentrés dans chaque propriété après le passage des éboueurs et au plus tôt pour ne pas gêner la circulation

Arrêté n°8.3/2022-052 du 25/11/2022 relatif à l'entretien des trottoirs, caniveaux et haies

### STOP aux crottes !

11 Toutou'Nettes à votre disposition dans le village

LES CROTTES C'EST DANS LE SAC

article R631-2 du code rural

### Stationnement gênant



## PERMANENCES NUMÉRIQUES

Dès le 6 septembre et tous les vendredis (hors vacances scolaires), de 14h à 17h, retrouvez votre conseiller numérique en mairie. Il vous formera GRATUITEMENT à l'utilisation d'internet, de vos téléphones, tablettes ou ordinateurs. Il peut vous aider à télécharger Panneau Pocket ! Avec ou sans rdv.



### QUELQUES CHANGEMENTS DANS LES ADRESSES POSTALES

Pour se mettre en conformité avec la loi 3DS, le conseil municipal a validé, lors de la séance du 24 juin, quelques changements de nom de rue et de numérotation dans notre village.

Parmi ces changements : désormais, la "rue de Rebours", qui allait de la rue Grande (à l'angle de l'ancienne auberge) à la route de Lorrez-le-Bocage s'appellera "petite rue de la Croix". De plus, la dénomination "route de Rebours", qui allait de l'intersection avec la rue du Pot au lait jusqu'au stade, a été supprimée et renommée chemin de Rebours. Ainsi, il n'y aura plus qu'une seule dénomination "Rebours" dans notre commune, le chemin de Rebours allant désormais de la route de Lorrez-le-Bocage jusqu'au stade. Ces modifications étaient indispensables pour éviter les confusions entre rue, route et chemin de Rebours par les services de secours (Samu) et les pompiers.

Les nouvelles plaques de rues affectées par ces changements seront à la charge de la mairie et les nouvelles plaques de numérotation, pour les quelques riverains qui changent de numéro, seront à la charge de ces derniers.

### ENHERBEMENT DES ALLÉES DU CIMETIÈRE

Dès le 26 août, commenceront les travaux d'enherbement des allées périphériques et secondaires de notre cimetière. Cet aménagement permettra de diminuer la charge des agents et de les réaffecter sur d'autres missions. Cela aura également un effet bénéfique sur la biodiversité et induira une baisse de température au sol en été, comme c'est le cas sur le chemin haut de la Perche, qui a été enherbé à l'automne dernier.



L'entreprise Jardin Nature, de Ville-Saint-Jacques, a été retenue pour mener ce chantier qui comprendra le retrait de la couche superficielle de gravillons et l'ensemencement des allées. Les travaux dureront environ 10 jours, puis le cimetière sera fermé aux visiteurs pour environ 3 semaines afin de laisser le jeune gazon prendre racine. Bien évidemment les inhumations pourront avoir lieu pendant cette période.

Le coût total des travaux (22 340 €) est subventionné à hauteur de 4 500 € par le Département de Seine-et-Marne et de 4 227 € par la Région Ile-de-France.

### AU STADE, DE L'OMBRE POUR LES BOULISTES ET LES PROMENEURS !

En début d'année, vous avez pu observer une véritable transformation de l'espace du stade après deux opérations de plantation et la mise en chantier du terrain de pétanque.

- La première journée de plantation a permis de prolonger les haies à vocation paysagère et écologique (cf. dernière Villecerfeuille).

- La deuxième journée de plantation, réalisée par une entreprise, a vu la plaine accueillir 13 arbres de haute tige et 12 arbres de petit développement.



Maintenant qu'ils se sont bien épanouis, vous pouvez apprécier la valeur ajoutée par ces arbres à cet espace, en termes d'ombre et d'architecture paysagère : 3 chênes chevelus (une espèce plus adaptée aux fortes chaleurs), 3 ormes (espèce résistante à la graphiose), 2 noyers, mais aussi 5 arbres offerts par l'entreprise **LES DESSOUS DU CIEL** (Monsieur SCHMITT), que nous remercions sincèrement, à savoir 4 tilleuls (dont 1 placé le long du chemin pavé, côté D403) et 1 sophora à l'entrée du stade.



Merci également au C.A.U.E



(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour ses précieux conseils en amont du projet.

Le terrain de pétanque a enfin pu être terminé, à la faveur d'une période ensoleillée, avec étalement de grave fine, compactage et finitions à la règle ! Grand merci aux bénévoles, particulièrement la famille LEVIONNOIS, grâce auxquels les boulistes ont pu inaugurer ce nouveau « terrain de jeu » lors de la Fête du village !

Ont participé à la construction du terrain de pétanque :

**BÉNÉVOLES** : Anne Sophie BINACHON, André ÉTANCELIN, Basile LEVIONNOIS, Catherine LEVIONNOIS, Gilbert LEVIONNOIS.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX** : Emmanuel CENDRIER, Franck ÉTANCELIN,

Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Antonio TAPADAS.

**SERVICE TECHNIQUE** : Christophe DEVIN, Océane ARCIER, Pascal SAULNIER.



## Le Comité Communal d'Action Sociale

Cette structure de proximité, constituée de 6 membres élus du conseil municipal et 6 membres non élus, est présidée par le maire.

Nous remercions les membres sortants, Sadia GRANA, Josette MUGUET et Jacques DELANNOY, pour leur participation active à ce comité pendant plusieurs années, et saluons l'engagement des trois nouveaux membres, Amélie BOCCANFUSO, Victoria PEGUY et Céline LAFFONT-HERREMAN.

À Villecerf, ce comité veille à identifier les personnes qui pourraient nécessiter une aide sociale (personnes âgées et/ou isolées, handicapées), à répondre aux demandes d'aide sociale, à dérouler le plan canicule en assurant, à la demande, un contact régulier avec les personnes vulnérables, à faire le lien avec les structures d'aide sociale, notamment avec le support du Centre Social local, l'Espace des habitants (EDH) de Villemer.

Chaque année, le C.C.A.S. organise un repas et distribue des colis de Noël pour les aînés.

Si vous souhaitez bénéficier d'une prise de contact régulière pendant la période estivale, veuillez vous signaler au secrétariat de mairie : 01 64 34 93 08.



**N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.**

MAUX DE TÊTE    CRAMPES    NAUSÉES

**Protégez-vous**

RESTEZ AU FRAIS    BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

## Portraits des membres



François DEYSSON



Mélanie LAMOTTE



Jacques ILLIEN



Nadia LEFAY



Emmanuel CENDRIER



Louis de ROYS



Béatrice de ROYS ROBINSON



Corinne SKRZYP



Laëtitia CENDRIER



Amélie BOCCANFUSO



Victoria PEGUY



Céline LAFFONT



### RONDE PÉDESTRE USEP AROUND DE FONTAINEBLEAU - ÉCOLE DE VILLECERF

Par Madame GAUCHET, directrice de l'école.

Du 12 au 14 juin, les classes de Madame LEVREUX et Madame GAUCHET ont sillonné les trottoirs et sentiers autour de Fontainebleau.

Le départ et le retour étaient assurés en bus depuis l'école mais sur place, tous les déplacements se

faisaient à pied (près de 15 km effectués chaque jour). Les nuitées se passaient dans le gymnase du collège international, les repas étaient pris au réfectoire du lycée François 1<sup>er</sup>.

Mercredi 12 juin : arrivée, installation et initiation à l'escalade sur les rochers du mont Ussy puis course d'orientation au cœur de la forêt.

Judi 13 juin : visite du château suivi d'un rallye dans les jardins agrémenté de deux ateliers, tir à l'arc et boulingrin (pétanque).

Vendredi 14 juin : deux circuits de randonnée, avec lecture de cartes, effectués au sein de la forêt autour du domaine de la Faisanderie.

La classe de Madame ALORY a rejoint les élèves de l'élémentaire le jeudi 13 juin dans les jardins du château de Fontainebleau pour effectuer deux rallyes, sur les animaux et sur les souverains. La classe maternelle a également participé à la grande randonnée du vendredi 14 juin, avec une chasse aux rochers.



### FOYER RURAL - SECTION PATRIMOINE

Par Marie-Claude BONNET et Agnès DEYSSON

**Du samedi 9 au lundi 11 novembre, venez voir notre exposition « Si Villecerf m'était conté », à la Maison des Associations.**

Lors du vernissage de l'exposition, le samedi, lancement de notre livret balade « Escapades à Villecerf » !



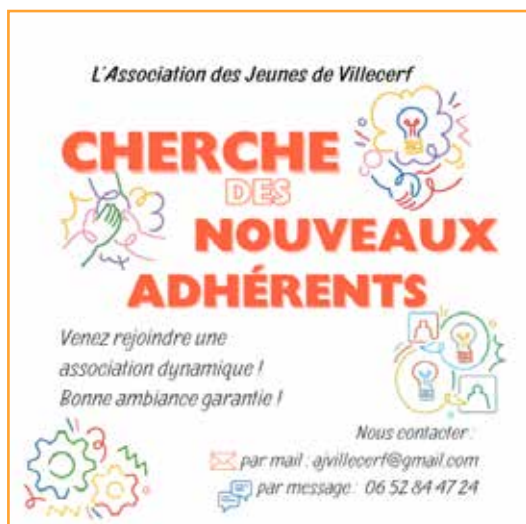
### FOYER RURAL - LES PETITS VILLECERFOIS

Pour une rentrée tout en poésie, la mairie et Les Petits Villecerfois vous proposent de découvrir le conte musical « Je m'appelle Mélodie » le samedi 21 septembre, à 17h, à la Maison des Associations.

**Venez passer un beau moment en famille !**

Vous pouvez dès à présent réserver vos places directement auprès de l'association : [lespetitsvillecerfois@gmail.com](mailto:lespetitsvillecerfois@gmail.com)





## L'ASSOCIATION DES JEUNES DE VILLECERF RECRUTE !

Par Hym-Bo

Bonjour à tous,

Nous sommes l'Association des Jeunes de Villecerf, une Junior Association qui a pris la relève du Conseil des Jeunes de Villecerf en octobre 2021. Nous cherchons de nouveaux membres pour perpétuer notre association. Nous avons deux missions principales : la première est d'animer notre village pour les jeunes (et parfois aussi pour les autres tranches d'âge) ; notre second objectif est de l'embellir ; par exemple, nous avons, en partenariat avec la mairie, peint la fresque au dos du lavoir, sur un mur qui était couvert de tags.

Étant affiliés au Réseau national des Juniors associations, nous avons quelques conditions à respecter, dont une qui concerne l'âge de nos adhérents : chaque participant d'une Junior Association doit avoir au moins 11 ans, et les plus de 18 ans doivent être minoritaires. Mais malgré cette contrainte, nous formons un groupe dynamique et ouvert.

Avis à ceux qui ont plus de 11 ans et moins de 18 ans ! Nous avons tout ce qu'il nous faut, enfin, presque : il ne manque plus que vous.

Rejoignez-nous !

Contact : [ajvillecerf@gmail.com](mailto:ajvillecerf@gmail.com)



## Zoom urbanisme

**Envie d'installer une véranda, de changer vos fenêtres, d'installer des panneaux photovoltaïques ?**

**Besoin de peindre vos nouvelles menuiseries, d'installer une clôture ou un mur pour vous séparer de vos voisins ?**

La plupart des travaux que vous envisagez sont soumis à des règlements et vous devez solliciter les services administratifs de la mairie.

1. Bien souvent, il faut compléter un formulaire « DÉCLARATION PREALABLE » et l'envoyer en mairie qui vous en accusera réception et vous remettra un récépissé.

2. Dans les jours qui suivent, le conseiller municipal en urbanisme prendra rendez-vous avec vous à votre domicile pour faire le point sur ce qui est réalisable (choix des matériaux, couleurs, installation par rapport à la voie publique...).

3. Dès la validation du projet, vous recevrez un arrêté municipal et vous pourrez **alors** commencer vos travaux. Dans certains cas, le délai de 1 mois pour répondre à votre demande peut être prolongé (si vous êtes dans le périmètre du château de Saint Ange par exemple). Vous avez 3 ans pour faire vos travaux. **Attention, passé le délai de 3 ans et si vous n'avez pas commencé vos travaux, vous devrez compléter un nouveau formulaire.**

4. Après réalisation des travaux, vous devrez remplir le CERFA « Déclaration attestant suite à l'achèvement des travaux ».

5. À réception du formulaire, le conseiller municipal en charge de l'urbanisme fera la constatation avec vous de la bonne réalisation de travaux et vous enverra par la suite un arrêté de conformité. Cet arrêté sera exigé par les notaires lors des mutations.

L'arrêté municipal et l'arrêté d'achèvement de travaux sont à conserver dans l'acte notarié de votre propriété.

Nous vous conseillons vivement de solliciter Louis de ROYS, conseiller municipal en charge de l'urbanisme et qui saura vous renseigner pour trouver des solutions à vos projets.

Contact : [demande-urbanisme@villecerf.fr](mailto:demande-urbanisme@villecerf.fr)

## BON À SAVOIR : RACCORDEMENT À LA FIBRE

Le réseau sem@fibre77 a mis en place un centre d'assistance téléphonique, ouvert à tous.

Ainsi, pour tout problème concernant le raccordement à la fibre, vous pouvez appeler le 0806 000 413, du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (coût d'un appel local)

Les opérateurs téléphoniques pourront répondre aux questions concernant l'éligibilité, le raccordement, le service après-vente, les dommages réseaux et les adductions des maisons neuves.

Cependant, les outils mis à disposition sur les différents sites internet ci-dessous doivent être utilisés en priorité :

- Déclaration d'une nouvelle construction (maison individuelle) : <https://immobilier-neuf.xpfibre.com/#/particulier>

- Déclaration d'une nouvelle adresse ou adresser un certificat d'adressage :

<http://xpfibre.com/contact>

- Déclaration d'un nouveau programme immobilier ou d'un immeuble neuf :

<https://immobilierneuf.xpfibre.com/#/collectif>

- Déclaration d'un équipement endommagé (poteau, câble, armoire ...) :

<https://www.xpfibre.com/ddr>

- Tester l'éligibilité d'une adresse :

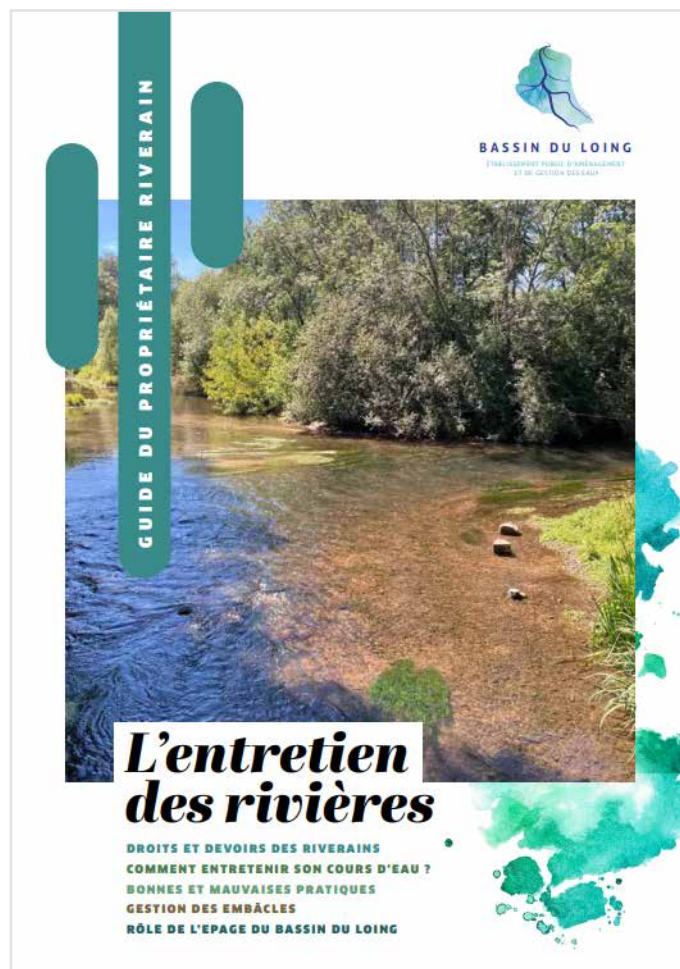
<https://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>

Enfin, lorsque vous rencontrez des dysfonctionnements dans le cadre du raccordement de votre logement, il vous appartient de solliciter directement votre opérateur commercial afin de lui signaler l'incident.

## ENTRETIEN DES RIVIÈRES : DROITS ET DEVOIRS DES RIVERAINS

L'Orvanne ou le Ru des Bouillons passent au fond de votre jardin ? Pour tout comprendre sur les bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau, ce qui incombe aux riverains, ce qui incombe aux organismes publics, téléchargez la plaquette d'information éditée par l'EPAGE\*- bassin du Loing depuis leur site : <https://www.epageloing.fr> ou venez vous le procurer en mairie.

\*Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Cérémonie des nouveaux habitants 2023

## NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'arriver à Villecerf ? Venez en mairie pour vous présenter. Nous vous remettons, alors, votre livret d'accueil et répondrons à toutes vos questions.

Donnez-nous vos coordonnées et vous serez invité(e), le samedi 5 octobre à 18h, à la Maison des Associations, lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et des bébés 2023.

ÉVÉNEMENTS



Brocante du Comité des Fêtes le 19 mai



Basket Free style, le 25 mai



Olympiades du Foyer rural le 9 juin



Fête du village et kermesse le 15 juin



Cérémonie des dictionnaires le 21 juin



Boum de l'AJV le 21 juin



Fête de la musique (PRODHATHOR) le 22 juin



Fête de l'école le 28 juin



## TRAVAUX



Plots anti-stationnement devant l'école maternelle



Installation définitive des îlots sur la rue Grande



## SERVICE CIVIQUE

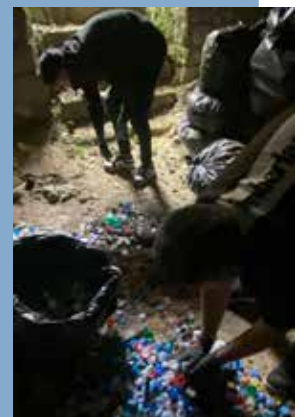
Bon vent à Quentin et Tylann ! Leur mission s'est terminée le 7 juin. Quentin a été embauché par les services techniques de la Communauté de Communes MSL ; Tylann envisage de reprendre une formation en alternance pour travailler dans les espaces verts.

## BOUCHONS D'AMOUR



L'une des tâches de Tylann et Quentin a consisté à trier et reconditionner une trentaine de sacs de bouchons en plastique, qui avaient été collectés depuis plusieurs années et stockés à la cave de la mairie. L'association Bouchons d'Amours est venue les récupérer le 7 juin.

À l'origine, c'est un ancien conseiller municipal, Michel TEIGNY, qui s'en occupait. L'employé communal de l'époque, Yannick CHAMEAU, apportait les sacs dans un entrepôt prêté par la gare de Nemours à un bénévole, père d'une jeune handicapée, qui faisait le relais avec l'association Bouchons d'Amours. Jean-Marc LAGORGETTE a pris la suite lorsqu'il était lui-même conseiller municipal. Depuis, les sacs étaient restés stockés à la cave de la mairie. Le rythme était de 2 voyages par an d'une quinzaine de sacs.

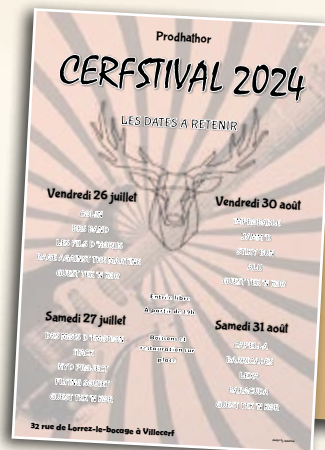


## Agenda de juillet à décembre

Sous réserve de changements (veuillez consulter régulièrement PanneauPocket ou notre page Facebook)

Les 21 septembre, 26 octobre, 23 novembre et 14 décembre : après-midi Jeux de société à la salle Abel BARRAULT (annexe mairie) de 14h à 18h (par le Comité des Fêtes).

**Mercredi 24 juillet à 18h :** cérémonie en hommage au martyr des Oblats, à la Brosse Montceaux, avec la participation de l'Association pour la Mémoire de la Résistance dans le canton historique de Moret (AMSud77)



**Vendredi 26 et samedi 27 juillet, vendredi 30 et samedi 31 août, dès 19h :** CERFESTIVAL, 32 route de Lorrez-le-Bocage (par PRODHATHOR)

● **Dimanche 1<sup>er</sup> septembre :**

forum des associations de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing, à Nanteau-sur-Lunain

● **Dimanche 8 septembre :**

course cycliste « Paris Avon Lorrez-le-bocage Préau » du Vélo Club Fontainebleau Avon de passage à Villecerf.

● **Samedi 14 septembre, de 14h à 18h :**

initiation à l'escalade à la Roche du Sault (par la commune)

● **Samedi 21 septembre, à 17h :**

conte musical pour enfants « Je m'appelle Mélodie », à la Maison des Associations (par la mairie et Les Petits Villecerfois)

● **Samedi 5 octobre, à 18h :**

cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et des bébés de l'année 2023, à la Maison des Associations

● **Vendredi 11 octobre, à 19h :**

cérémonie d'accueil des CP, en mairie

● **Du samedi 9 au lundi 11 novembre :**

exposition de la section patrimoine du Foyer Rural à la Maison des Associations, avec le lancement du livret « Escapades à Villecerf »

● **Dimanche 24 novembre, à midi :**

repas des aînés du C.C.A.S., à la Maison des Associations

● **Samedi 30 novembre :**

soirée dansante du Comité des Fêtes, à la Maison des Associations

● **Samedi 14 décembre, matin et après-midi :**

Game Day (jeux d'arcade), à la Maison des Associations, par la commune et l'AJV.

● **Vendredi 20 décembre, en soirée :**

concert de Noël, à l'église Saint Martin Saint Fiacre

# L'ESPACE DES HABITANTS (EDH), CENTRE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING



PERMANENCES	Fréquence	Modalités	Public	Description
France Services	à la demande	Sur rendez-vous au 06.20.00.87.05. ou au 06.09.67.83.94.	Tout public	Accompagnement pour les démarches administratives : RSA, prime d'activité, allocations logement ou familiales, permis de conduire, carte grise, assurance maladie et retraite, pôle emploi, la poste, les ministères de l'intérieur, de la justice et la direction générale des finances publiques...
	Tous les vendredis			
Accompagnement numérique	Tous les lundis matin	Sur rendez-vous au 07.71.44.84.12.	Tout public	Accompagnement sur l'utilisation des outils numériques (téléphonie, ordinateur, tablette, internet, boîte mail, applications, entretien, sécurité, bonnes pratiques, photos, bureautique...)
Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)	1er, 3ème et 5ème mardi matin de chaque mois	Sur rendez-vous au 01.64.32.81.83.	Tout public	Information et orientation sur : - le droit des personnes (mariage, divorce, union libre, PACS, filiation tutelle, autorité parentale, droit des étrangers) - le droit du travail et droit social (contrats, conditions de travail, licenciement, chômage, retraite, couverture sociale, maternité, allocations et aides sociale) - le droit des biens (consommation, propriété, dettes, successions, assurances, location) - le droit pénal (infractions, violences familiales, procédures, recours)
	2ème et 4ème mardi matin de chaque mois	Sur rendez-vous au 01.64.70.63.07.	Tout public	
FranceRénov'	Les mardis matin	Sur rendez-vous au 01.72.79.92.50 ou par mail francerenov@ccmsl.com	Particuliers et professionnels	Conseils neutres, objectifs et gratuits sur la rénovation énergétique du bâti (anciennement Service Unique de Rénovation Énergétique - SURE)
	les jeudis matin			
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	4ème jeudi matin de chaque mois	Sur rendez-vous au 01.64.70.63.07.	Tout public	Information aux habitants sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées (accès au parc locatif et accession à la propriété).
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)	1er jeudi matin de chaque mois	Sur rendez-vous au 01.64.10.43.92.	Tout public	Une assistante sociale accompagne pour les démarches liées au quotidien : logement, aides et prestations sociales, santé, famille, budget, autonomie, handicap
	3ème jeudi matin de chaque mois			
Mission Locale Seine et Loing	Le vendredi tous les 15 jours	Sur rendez-vous au 01.64.28.51.58.	Jeunes de 16 à 25 ans	Accompagnement dans l'élaboration d'un parcours professionnel
	Les lundis toute la journée, les mardis matin, les mercredis après-midi et 1 vendredi matin tous les 15 jours.			
Relais petite enfance	Tous les vendredis après-midi en période scolaire	Sur rendez-vous au 01.64.70.63.19.	Parents, assistantes maternelles	Pour les parents : Information sur les différents modes de garde, liste des assistantes maternelles du secteur, renseignements sur les aides financières de la CAF et les démarches administratives. Pour les assistantes maternelles : renseignement agréments, droits et réglementation, formation continue.
	Tous les jours aux horaires d'ouverture du Relais Petite Enfance			
Combo77	Les mardis et vendredis toute la journée	"Sur prescription"	Adultes	Remobilisation d'un public dit "invisible" pour qu'il redevienne acteur de son inclusion sociale et professionnelle.
PC en libre accès	Tous les jours aux horaires d'ouverture sur les deux structures			Ordinateurs en accès libre pour consulter les mails, faire des recherches et imprimer des documents

C'Entre Seine et Loing  
Espace des Habitants

## L'équipe de l'Espace des Habitants

Espace des Habitants



**Nolwenn PRADIER**  
Directrice



**Julie AFANASSIEFF**  
Directrice adjointe  
Coordinatrice du projet d'accueil



**Marion RIBEIL**  
Agent de développement social local



**Sandra DESJARDINS**  
Assistante administrative  
Assistante des services sénior et lecture publique



**Karine GACON**  
Référente famille



**Gaëlle ROSE**  
Animatrice socioculturelle



**Jérémy BOGEY**  
Coordinateur de projets collectifs et intergénérationnels



Espace des Habitants – Rue des Marronniers – 77250 VILLEMÉR. 01.64.32.81.83 / espacedeshabitants@ccmsl.com



AJV

La devinette de l'AJV

Quel est le comble pour un  
prof d'histoire-géo ?

Réponse : de voir une rivière suivre son cours

### CONGÉS À NOTER :



- Il n'y aura pas de marché à Villecerf après le 19 juillet. Réouverture le vendredi 7 septembre.

- Le **NO STRESS** sera fermé du vendredi 9 août inclus au dimanche 1<sup>er</sup> septembre.

- **CHEZ BENNY'S** sera absent du 8 au 25 août inclus

- La bibliothèque sera ouverte de 10h00 à 12h30 les samedis 6, 20 et 27 juillet puis les 3, 10 et 31 août.



- L'agence postale fermera du mardi 6 août à midi au dimanche 25 août. Réouverture le lundi 26 août à 9h.

- Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 12 août au mercredi 21 août. Réouverture le jeudi 22 août à 14h.

### Numéros utiles :

SAMU / Urgences médicales : 15 - Police : 17 - Pompiers : 18  
Numéro d'appel d'urgence européen : 112 - Urgences dentaires : 08.92.23.11.28  
EDF 24h/24 : 0.810.33.30.77 - SAUR 24h/24 : 0.810.01.50.16  
Centre anti-poison : 01.40.05.48.48 - Pharmacie de Garde : 01.64.70.56.36

**BONNES VACANCES À TOUS !**

**PROCHAINES INFOS À L'AUTOMNE AVEC LA VILLECER'FEUILLE N°7**



Magazine d'informations de la municipalité de Villecerf  
Directeur de rédaction : François DEYSSON

Rédacteurs : Mélanie LAMOTTE, Louis de ROYS, Jacques ILLIEN.

**Merci à tous nos relecteurs !**

Réalisation LB Com - Journal écoconçu, imprimé localement sur du papier certifié et recyclable.